



Décision 2026 - 56

**MARCHE N°2026T09 : ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE TRAVAUX NEUFS
SUR LES VOIRIES ET OUVRAGES DE LA COMMUNE D'AUCHEL – 2 LOTS**

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le règlement portant organisation interne des procédures de passation des contrats de la commande publique de la ville d'Auchel, adopté par délibération n°10 du Conseil Municipal en date du 9 mars 2022,

Vu la délibération n°23 portant délégation de missions complémentaires du Conseil Municipal au Maire en date du 22 mai 2026,

Considérant que la Ville d'Auchel a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique, pour des travaux d'entretien et travaux neufs de voirie sur les voiries et ouvrages de la commune, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, constituée des 2 lots suivants :

- Lot n°1 : petits travaux neufs, d'entretien et de réparation sur les voiries et ouvrages, de type mono-attributaire avec un maximum annuel de 200 000 €HT,
- Lot n°2 : gros travaux neufs et de réfection de voiries et ouvrages, de type multi-attributaires avec un maximum annuel de 500 000 €HT,

Considérant qu'en raison de la mise en place d'une nouvelle organisation interne des services techniques générant une redéfinition nécessaire du besoin et par voie de conséquence une modification des documents de la consultation, il est décidé de pas poursuivre l'analyse des offres et de déclarer sans suite le lot n°1 de la procédure pour motif d'intérêt général,

Considérant qu'une nouvelle procédure sera relancée pour le lot n°1 de la consultation dans le respect du Code de la Commande Publique,

Considérant qu'après analyse des offres du lot n°2, les 4 sociétés suivantes ont été jugées économiquement les plus avantageuses et classées dans l'ordre suivant :

- 1^{er} : la société RAMERY Travaux Publics située rue de l'Europe – Bois Rigault Sud à LENS (62300) pour un montant du détail quantitatif estimatif s'élevant à 191 915.78 €HT,
- 2^{ème} : la société DUFFROY TP située route d'Ostreville – ZI à SAINT POL SUR TERNOISE (62130) pour un montant du détail quantitatif estimatif s'élevant à 228 791.90 €HT,
- 3^{ème} : la société EUROVIA Pas de Calais dont le siège social est situé 4 rue Montaigne à MAZINGARBE (62670) pour un montant du détail quantitatif estimatif s'élevant à 242 820.00 €HT,
- 4^{ème} : la société STPS Travaux Publics située rue de la Gare – Parc Entreprise Brunehaut à CALONNE RICOUART 662470) pour un montant du détail quantitatif estimatif s'élevant à 252 372.00 €HT,

Décide d'attribuer le marché ayant pour objet des travaux d'entretien et travaux neufs de voirie sur les voiries et ouvrages de la commune à Auchel, et de le signer avec les 4 sociétés suivantes :

- la société RAMERY Travaux Publics située rue de l'Europe – Bois Rigault Sud à LENS (62300) pour un montant du détail quantitatif estimatif s'élevant à 191 915.78 €HT,
- la société DUFFROY TP située route d'Ostreville – ZI à SAINT POL SUR TERNOISE (62130) pour un montant du détail quantitatif estimatif s'élevant à 228 791.90 €HT,

- la société EUROVIA PAS DE CALAIS dont le siège social est situé 4 rue Montaigne à MAZINGARBR (62670) pour un montant du détail quantitatif estimatif s'élevant à 242 820.00 €HT,
- la société STPS Travaux Publics située rue de la Gare – Parc Entreprise Brunehaut à CALONNE RICOUART 662470) pour un montant du détail quantitatif estimatif s'élevant à 252 372.00 €HT,

Informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité.

Le Maire de la ville d'Auchel et le comptable public assignataire d'Auchel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

*Certifiée exécutoire compte tenu de la
Transmission en sous-préfecture et de
la publication le : 24/09/2026*

Fait à Auchel, le 24/09/2026

Nicolas
CARRE

Signature
numérique de
Nicolas CARRE
Date : 2026.09.24
12:05:37 +02'00'